



23 NOVEMBRE 2018

TROISIÈME COLLOQUE NATIONAL DE L'ONPE

SYNTHÈSE MULTIMÉDIA

Mode d'emploi

Sommaire

INTRODUCTION	PAGE 4
LES AVANCÉES DE L'ONPE	PAGE 6
TABLE RONDE : LES NOUVEAUX INSTRUMENTS DE POLITIQUE PUBLIQUE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE EN FRANCE	PAGE 9
SYNTHÈSE DES ATELIERS	PAGE 12
RÔLE ET MISSION DE L'OBSERVATOIRE EUROPÉEN DE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE	PAGE 14
CLÔTURE	PAGE 15
GLOSSAIRE	PAGE 16

Le sommaire est interactif, cliquez pour accéder à la partie qui vous intéresse

En bleu, des vidéos vous permettent de revivre intégralement la session



En cliquant sur ce picto, vous pourrez accéder au glossaire



Cet onglet vous fera accéder à des informations complémentaires
Pour en savoir plus

Ce document est édité par l'ONPE

Coordination technique : Isolde Devalière, ADEME

Coordination éditoriale : Denis Tappero, ADEME

Rédaction : Laurent Hutinet

Maquettage et montage vidéo : Arnoudeth Traimany, Terre 21

Crédits photos et vidéos : Conseil Départemental de la Gironde

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (Art L 122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (Art L 122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, pédagogique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L 122-10 à L 122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.



Ce picto est un lien pour accéder à la page des présentations des ateliers

En orange, des témoignages ou court-métrages sur la précarité énergétique



En rouge, des résumés vidéos vous permettent de saisir en quelques minutes l'essentiel de la session



Sur chaque page, ce pictogramme vous propose de retourner au sommaire interactif pour vous faciliter la navigation.

Sommaire

INTRODUCTION	PAGE 4
---------------------	---------------

LES AVANCÉES DE L'ONPE	PAGE 6
-------------------------------	---------------

TABLE RONDE : LES NOUVEAUX INSTRUMENTS DE POLITIQUE PUBLIQUE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE EN FRANCE	PAGE 9
---	---------------

SYNTHÈSE DES ATELIERS	PAGE 12
------------------------------	----------------

RÔLE ET MISSION DE L'OBSERVATOIRE EUROPÉEN DE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE	PAGE 14
---	----------------

CLÔTURE	PAGE 15
----------------	----------------

GLOSSAIRE	PAGE 17
------------------	----------------

Introduction



JEAN-LUC GLEYZE

Président du Conseil départemental de la Gironde

Jean-Luc Gleyze se réjouit que l'ONPE ait retenu la Gironde pour réunir son troisième colloque national. C'est une reconnaissance du lien étroit que les politiques du Conseil départemental de la Gironde font au quotidien entre les dimensions écologiques et sociales, notamment pour lutter contre la précarité énergétique. Comme le souligne le titre du colloque, ce lien ne peut être noué de façon vraiment efficace que par l'ensemble des acteurs concernés dans les territoires. Alors que le dernier rapport de l'ONPE estimait que plus de cinq millions de ménages étaient en précarité énergétique, cette question relève des solidarités nationales et territoriales nécessaires pour la rénovation énergétique des bâtiments, et en premier lieu chez les plus modestes.

Les Départements sont concernés au premier chef, puisque la loi MAPTAM leur confère le rôle de chef de file pour la lutte contre la précarité énergétique. En Gironde, cela se concrétise bien entendu au travers du PDALHPD et du FSL. Avec ses partenaires locaux, le Conseil départemental a de plus choisi d'être délégataire des aides de l'ANAH et a mis en place un SLIME qui se déploie progressivement et qui associe travailleurs sociaux et acteurs des mondes du logement et de l'énergie, entre autres. Cette action est actuellement évaluée et le sera régulièrement dans le cadre du fil rouge de la mandature départementale actuelle : expérimenter, évaluer, puis généraliser. Autre expérimentation, qui est une première mondiale : la nouvelle résidence Florestine de Gironde Habitat, qui sera chauffée gratuitement par des data centers répartis dans les logements. D'autres solutions ont été mises en place, à l'exemple du capteur Bon'Air, qui permet de documenter le taux d'humidité dans les logements, ce qui est un point essentiel du point de vue de la santé publique.

Les acteurs de la Gironde sont ainsi très impliqués, et ils sont très heureux d'accueillir ce colloque afin d'approfondir leur réflexion. Alors que l'hiver s'approche, le travail de l'ONPE est essentiel pour aider tous ceux qui y sont investis à saisir la complexité des phénomènes, donc pour proposer les solutions les plus adaptées auprès des ménages.





ARNAUD LEROY

Président de l'ADEME et de l'ONPE

Arnaud Leroy affirme que les travaux de l'ONPE soulignent en particulier l'importance de la collaboration avec les Départements, puisqu'ils portent la compétence sociale : cette collaboration a vocation à être renforcée pendant la période 2019-2021. Les résultats obtenus par l'ONPE depuis sa création sont très positifs et ont débouché sur une connaissance fine des phénomènes de précarité énergétique dans le logement, et il est sans doute temps d'élargir son champ d'observation à d'autres thématiques de la transition écologique et solidaire, dont celle de la mobilité.

Afin de viser la meilleure efficacité possible, l'ADEME évaluera cette campagne, tout comme l'outil GéoVHEM de géolocalisation de la précarité énergétique.

Pour réussir une rénovation des logements à la fois massive et qualitative, il faut créer une équipe de France dédiée impliquant artisans, services sociaux, collectivités, associations, etc. Pour y parvenir de façon efficace et équilibrée – y compris du point de vue budgétaire –, l'ONPE est appelé à jouer pleinement son rôle de tiers indépendant reconnu par toutes les parties prenantes. L'ADEME soutient actuellement les collectivités dans le cadre de leur contractualisation avec l'État, en soutenant notamment le fait qu'une partie de la contribution Energie-Climat pourrait être destinée aux territoires. La question des moyens d'investir massivement se pose aussi au niveau de l'Union européenne. Il en va de la responsabilité morale des acteurs publics : la transition énergétique devrait donc être au cœur de la campagne des prochaines élections européennes.



L'un des aspects de la rénovation énergétique est l'emploi, donc la mobilisation de tous les acteurs qui interviennent dans cette action, et notamment ceux du secteur privé : sur ce point, l'ONPE pourrait de 2019 à 2021 développer son expertise pour distinguer les opérations rentables de celles qui ne le sont pas. Il est inacceptable que des citoyens doivent choisir dans un pays tel que la France entre se loger, manger, se soigner et se déplacer, et la rénovation de qualité des bâtiments devra demain protéger leurs habitants à la fois du froid et des pics de chaleur. La transition énergétique est donc porteuse d'un rôle essentiel dans le cadre d'un nouveau contrat social à sceller : en partenariat avec l'Agence pour la cohésion des territoires, l'ONPE peut y contribuer en définissant comment cibler l'effort afin qu'il bénéficie tout d'abord aux plus faibles.



Compte tenu de ces enjeux et en particulier de l'importance du rôle des territoires, l'ADEME continuera pleinement à soutenir l'ONPE lors de sa prochaine période. Depuis peu, l'ADEME a lancé la campagne FAIRE dans le cadre de la mise en œuvre du dernier plan national de rénovation énergétique.

Les avancées de l'ONPE



ISOLDE DEVALIÈRE

Chef de projet Précarité énergétique à l'ADEME, en charge du pilotage de l'ONPE

Isolde Devalière indique que la deuxième période de l'ONPE (2016-2019) a été riche en travaux et en nouveautés, en particulier en 2018. Tout d'abord, deux nouveaux indicateurs de précarité énergétique ont été produits et seront désormais disponibles chaque année (voir ci-dessous), alors que les indicateurs existants jusqu'ici se fondaient sur l'ENL, qui n'a lieu que tous les cinq à sept ans : il faut cependant souligner que cette batterie de quatre indicateurs est plus complète et que les nouveaux indicateurs annuels ne cernent donc qu'une partie du phénomène. En parallèle, le tableau de bord actualisé de l'ONPE présente toutes les statistiques disponibles sur la précarité énergétique et sur son traitement, ceci grâce à la collaboration étroite de ses 24 partenaires, puisque les travaux de l'ONPE sont systématiquement collectifs.

Un travail a aussi été conduit sur l'efficacité et l'efficience des dispositifs actuels de lutte contre la précarité énergétique, sans pour autant en produire une évaluation, mission pour laquelle l'ONPE n'est pas mandaté. Il en ressort que les publics concernés sont généralement couverts de façon satisfaisante par le programme Habiter Mieux, le Chèque Energie et les aides du FSL et des CCAS, puisque 4,2 millions de ménages sont éligibles au moins à l'un d'entre eux, bien que six millions pourraient l'être. Pour autant, certains publics tels que les couples avec enfants et les étudiants peuvent rester à la marge et la couverture apportée par le Chèque Énergie est variable.

Les travaux de l'ONPE estiment enfin que le coût annuel de la sortie de la précarité énergétique est de l'ordre de trois milliards d'euros par an : pour que le TEE des ménages concernés passe sous 8 % (voir ci-dessous), il faudrait en effet leur allouer en moyenne 710 euros par an.

[Pour en savoir plus](#)

Les principaux résultats de l'enquête Ménages



CHRISTOPHE BESLAY

Sociologue, BESCOB

Christophe Beslay explique que l'enquête sociologique conduite pour l'ONPE a porté sur trente ménages, ceci à partir d'entretiens avec ceux-ci et avec les professionnels qui les accompagnent. Elle visait à mieux connaître leurs trajectoires, les éléments de basculement dans la précarité énergétique, les stratégies adoptées et les conséquences sur les modes de vie. L'enquête montre, ce qui est nouveau, que l'entrée dans un nouveau logement de mauvaise qualité peut provoquer la précarité énergétique, car leurs caractéristiques techniques ne sont souvent pas perceptibles au départ : dans la plupart des cas, les personnes ne sont pas accompagnées lors de leur arrivée, et le DPE – qui présente de lourdes limites – n'est pas présenté ou n'attire pas l'attention. Dans d'autres cas, les immeubles annoncés comme très performants ne tiennent pas leurs promesses, en particulier lorsque leurs équipements sont trop complexes, donc difficiles à maîtriser. Chez les plus pauvres, néanmoins, les logements peuvent être proches des situations d'insalubrité. Un cas plus rare est celui de l'inadaptation des abonnements de fourniture d'énergie.



**Parcourir le résumé de la table ronde
7 minutes**

L'actualisation de l'outil de géolocalisation GéoVHEM (voir atelier 5) a été aussi préparée sur la base des souhaits des territoires. Le site Internet de l'ONPE a été entièrement refondu pour rendre aisément accessibles toutes ses productions, une banque de ressources par thématique ayant fait son apparition, tout comme une rubrique consacrée aux appels d'offres, et 17 fiches thématiques sont disponibles pour tous en ligne, entre autres outils. De nombreux nouveaux travaux ont été conduits, qu'il s'agisse de travaux sociologiques ou d'analyses thématiques et techniques. Une enquête qualitative a notamment été menée pour la première fois en France auprès de trente ménages en précarité énergétique, d'autres travaux ayant eu lieu sur les pratiques de trois CCAS.

Les ménages en difficulté ne sont en rien passifs. Dans la plupart des cas, ils sont très attentifs à leurs budgets et restreignent le chauffage, voire la durée des douches, et les chauffages d'appoint (notamment à pétrole) sont nombreux. Les ménages en précarité énergétique s'organisent pour supporter l'inconfort : pulls, manteaux et bonnets portés à l'intérieur sont fréquents, tout comme le fait de se regrouper dans l'unique pièce chauffée et/ou de réduire le temps passé à domicile ou d'effectuer de petits travaux de colmatage.



Les ménages étaient souvent en précarité énergétique pour la première fois et rarement habitués aux aides sociales. Ils demandent de l'aide à leur entourage (lui-même souvent en difficulté) pour payer les factures, réaliser les travaux, voire pour accueillir les enfants lorsqu'il fait trop froid. Les aides sociales, et plus encore le recours aux associations caritatives, n'interviennent en somme que comme un dernier recours en raison du sentiment de honte : les personnes souhaiteraient s'en sortir seules. De plus, il est fréquent qu'elles ne connaissent pas les aides existantes. L'entrée dans les dispositifs d'accompagnement passe souvent par le contact pris avec les fournisseurs d'énergie afin de négocier les factures, mais aussi avec les professionnels de santé ou à l'occasion d'activités de loisir. Leur accompagnement est alors d'autant plus délicat que les difficultés vécues sont le plus souvent multiples : problèmes de santé, difficultés éducatives, vieillissement, entre autres.

L'évolution de la précarité énergétique : les nouveaux indicateurs



MATHILDE CLÉMENT

Adjointe au chef de Bureau de l'évaluation économique et de la fiscalité, CGDD, MTES

Mathilde Clément présente les deux nouveaux indicateurs annuels de l'ONPE. Le premier, intitulé TEE_3D 8 %, cible les ménages des trois premiers déciles des revenus qui dépensent 8 % et plus de leur budget pour la fourniture énergétique de leurs logements, soit le double de la médiane nationale. Calculable à partir de 2013, il concernait alors 14,5 % des ménages. En 2017, il s'établissait à 11,6 %, soit environ 3,3 millions de ménages et 6,7 millions de personnes. Une fois pris en compte les corrections climatiques, cet indicateur passe de 13,8 % à 11,9 % sur cette même période en raison de la baisse générale de la consommation énergétique dans les logements (dont certains ont été rénovés), de la hausse des revenus et de la stabilité des prix de l'énergie.

Le second indicateur est nommé FROID et provient du baromètre Énergie Info du Médiateur national de l'Énergie, qui interroge un panel représentatif de ménages pour savoir notamment si les personnes ont ressenti ou non le froid chez elles pendant 24 heures au moins durant l'hiver précédent. Il complète le premier en reflétant les comportements de restriction, mais ne permet pas de tenir compte des revenus. En 2017, il concernait 15 % des ménages, la principale raison invoquée étant la mauvaise isolation du logement (40 %), devant l'insuffisance de l'installation de chauffage (28 %). Pour ces deux indicateurs, les disparités sont fortes entre les régions. Les secteurs de l'est et du centre sont particulièrement touchés en raison de températures hivernales, mais les différences s'expliquent aussi par les disparités des revenus et de l'âge des parcs de logements.



Précarité énergétique : paroles de ménage
3,30 minutes

[Pour en savoir plus](#)



ISOLDE DEVALIÈRE précise que ces deux indicateurs sont complétés par plusieurs autres statistiques du tableau de bord de l'ONPE, qui portent notamment sur le signalement des impayés, les restrictions de consommation et la difficulté à payer les factures. En parallèle, l'INSEE propose des données régionalisées sur la vulnérabilité énergétique, qui se fondent sur un seuil du TEE égal au double de la médiane nationale, qui est de 8,2 % et qui varie chaque année : il existe donc de petits écarts entre ces données et celles produites par le premier indicateur annuel de l'ONPE, bien que les tendances relevées soient évidemment les mêmes.

LES ÉCHANGES AVEC LA SALLE ont permis de souligner qu'il ne faut pas confondre la quantification de la précarité énergétique en France au sens de l'indicateur TEE_3D 8 % et celle apportée par le rapprochement des quatre indicateurs issus de l'ENL, puisque les définitions prises en compte diffèrent. L'ONPE souligne d'ailleurs que les données issues des ENL demeurent ses références principales et que l'indicateur TEE_3D 8 % ne permet pas de saisir la situation des personnes dont les revenus sont situés dans le premier décile, dont un faisceau d'information montre qu'elle s'est aggravée de 2013 à 2017.

Par ailleurs, l'effort budgétaire à produire par l'Etat semble encore important : alors que le montant du Chèque Energie passera bientôt à 200 euros, il faudrait selon l'ONPE 710 euros par an en moyenne pour régler la question de la précarité énergétique par le seul angle des revenus des ménages. Cette évaluation est intéressante pour fixer les ordres de grandeur, mais il conviendrait aussi d'estimer le coût qu'aurait la rénovation substantielle des logements occupés par les ménages en précarité énergétique, qui est le véritable moyen d'éradication de ce fléau.



Table ronde : les nouveaux instruments de politique publique contre la précarité énergétique en France



PHILIPPE PELLETIER

Président du Plan Bâtiment Durable

Philippe Pelletier rappelle que les acteurs très multiples qui composent le Plan Bâtiment durable jugent la rénovation des logements les plus énergivores habités par des personnes en précarité énergétique comme une priorité absolue. Elle concerne au premier plan les locataires du parc privé, qui restent très peu ciblés par les politiques actuelles alors qu'ils représentent une très grande partie de la population, dont une partie se manifeste actuellement.

Il faut donc saluer le fait que pour la première fois, le plan gouvernemental de rénovation énergétique des bâtiments énonce l'objectif d'éradiquer d'ici à dix ans le million et demi de logements dégradés occupés par des personnes modestes. À présent, il faut mobiliser l'initiative privée pour pouvoir atteindre ces objectifs, en proposant des matériaux et des travaux à des prix accessibles, tout en activant les PTRE afin de mettre les professionnels en relation avec les ménages, afin que ceux-ci utilisent les subventions disponibles. Car en tout état de cause, un niveau important de subvention est strictement indispensable pour éradiquer la précarité énergétique.



LAURENT MICHEL

Directeur Général de l'Energie et du Climat (DGEC), MTES

Laurent Michel souligne que l'ANAH joue déjà le rôle d'un ensemble pleinement opérationnel pour une partie des rénovations à effectuer, et que ses ressources et dispositifs seront stables durant la période à venir. La tendance est aussi favorable dans le logement social et la question est à présent d'améliorer la situation des bailleurs. Le plan national de rénovation trace la voie à suivre et il faut à présent mobiliser, évaluer et améliorer les outils existants, ceci en lien étroit avec les collectivités. Le projet de nouvelle PPE, qui sera rendu public le 27 novembre 2018, pourrait apporter des éléments supplémentaires, en particulier concernant le CITE, les incitations aux audits énergétiques et les mesures visant les bailleurs.

Les CEE Précarité énergétique pourraient être renforcés afin de bénéficier davantage aux ménages précaires, notamment en accompagnant un plus grand nombre via des diagnostics de qualité et en permettant le financement de bouquets complets de travaux. En parallèle, l'Etat travaille actuellement sur le financement du service public de la performance énergétique de l'habitat afin d'amplifier le soutien aux PTRE. Et à terme, un signal d'obligation de travaux pourrait être émis.

Par ailleurs, le Chèque Énergie vise à aider les ménages bénéficiaires en les aidant surtout à payer leurs factures. Après son expérimentation, son taux d'utilisation est de 82 % et les problèmes résiduels qu'il pose seront réglés progressivement. Un décret en préparation prévoit notamment qu'il soit attribué aux personnes exemptées de taxe d'habitation et de faciliter l'accès à la protection contre les coupures de fourniture. À l'issue des mesures décidées par le gouvernement, le taux de ses bénéficiaires devrait passer de 14 % à 20 % de la population.



Parcourir le résumé de la table ronde, 10 minutes



DANYEL DUBREUIL

Responsable de l'initiative Rénovons ! au CLER

Danyel Dubreuil juge l'évolution du Chèque énergie très positive. Pour autant, le débat actuel reste très vif. Bien que le fait qu'il permette désormais d'aider le règlement de toutes les formes d'énergie soit un véritable progrès et que son montant soit amené à passer à 200 euros en 2019 contre 150 euros en 2018, il apparaît qu'il ne permet pas d'empêcher la dégradation de logements insuffisamment chauffés. En outre, 20 % des ménages qui le reçoivent ne l'utilisent pas, car son activation administrative est très compliquée. Mais surtout, l'amélioration de la situation des locataires suppose que le décret Décence évolue pour inclure un réel critère de performance énergétique minimal, comme le prévoit la loi.

Selon I4CE, le coût annuel de la rénovation énergétique des logements privés devrait passer de 9 à 20 milliards d'euros, ceci alors que l'investissement public guide ce marché. En outre, l'enquête TREMI montre que l'accompagnement est la condition de la réalisation de travaux chez les plus modestes. À ce jour, l'ampleur de cet accompagnement est très insuffisante et les pouvoirs publics devront trouver des solutions pour financer ce type d'actions, qui n'est jamais rentable.



PIERRE HAMELIN

Chef de projet à SOLIHA

Pierre Hamelin, insiste sur l'importance des volets humain et social de l'accompagnement des ménages, qu'il faut privilégier par rapport à une approche qui était autrefois trop technique pour inciter efficacement au passage à l'acte. Cette prise en compte est essentielle pour réussir la massification de rénovations énergétiques de qualité. Il est d'ailleurs encourageant de noter qu'un programme de formation centré sur les dimensions humaines et psychologiques de la prise de décision ait été présenté par l'ADEME à l'attention des CIE. Cette initiative n'aurait pas été imaginable il y a encore dix ans.

Pour autant, les moyens consacrés à l'accompagnement restent insuffisants, puisque 85 % des ménages qui entreprennent des travaux ne sont pas accompagnés. C'est d'autant plus

préoccupant que les personnes en précarité énergétique sont souvent vulnérables et donc sensibles aux offres inadaptées qui peuvent être coûteuses et inutiles. Dans ce contexte, la position des conseils indépendants doit absolument être maintenue et renforcée.



ÉRIC LAGANDRÉ

Spécialiste énergie à l'ANAH

Éric Lagandré rappelle que le succès du programme Habiter Mieux de l'ANAH repose pour l'essentiel sur le partenariat avec les collectivités, puisque les deux tiers de ses opérations ont lieu dans des secteurs programmés. En 2017, 52 000 logements de personnes modestes et très modestes ont été rénovés par ce moyen, et l'objectif fixé par l'État, qui a garanti les moyens nécessaires, est d'atteindre 75 000 rénovations de 2018 à 2022. Au-delà des maisons individuelles, il faut à présent se tourner vers d'autres secteurs, ce qui bénéficiera aussi aux locataires. Dès les années à venir, l'aide Habiter Mieux Copropriétés fragiles permettra de traiter 10 000 logements par an, et le programme Action Cœur de ville complétera cette action en particulier grâce à des financements issus des CEE. Nombre de collectivités soutiennent déjà cet effort. À présent, l'ANAH entend multiplier les conventions avec des acteurs multiples afin que les professionnels prescrivent de plus en plus ses aides, ce qui est une condition de la réussite.



Quand l'énergie vient à manquer
20 minutes

**NICOLAS GARNIER****Délégué Général, Association AMORCE**

Nicolas Garnier considère que la priorité est d'améliorer les logements des personnes modestes, ce qui doit être la première priorité de la transition énergétique. Pour y parvenir, il faut d'abord généraliser les très nombreuses actions portées en la matière par les collectivités et leurs partenaires, à l'exemple des SLIME. Pour changer d'échelle, il faut aussi identifier les ménages touchés par la précarité énergétique grâce à une base de données nationale dédiée, puis prendre contact avec ces personnes. L'étape suivante est de pouvoir mener des audits pour ainsi dire gratuits, tout en mettant en place des aides publiques permettant de solvabiliser réellement les ménages les plus fragiles. Le dernier volet consiste à faire baisser le coût des travaux en s'appuyant sur la densité géographique des opérations, sur leur reproductibilité et sur la mise en place de calendriers prévisibles des interventions pour les artisans. Élaborée avec des collectivités, cette batterie de mesures cohérente porte le nom de Pacte territorial - 15, qu'AMORCE propose d'expérimenter dans le cadre des CEE.

**MARTINE JARDINÉ****Conseillère départementale de la Gironde**

Martine Jardiné juge que les aides aux factures ne sont qu'une solution temporaire. De plus, le taux de non-recours au Chèque Énergie est élevé. Pour attaquer les causes de la précarité énergétique, le Conseil départemental a dégagé un budget annuel de 24 millions d'euros par an. Il est délégataire des aides à la pierre, cofinance les rénovations énergétiques et a créé un SLIME départemental ainsi qu'un GIP FSL. Les élus parcourent le territoire pour sensibiliser les maires à la rénovation énergétique, et certains d'entre eux ont mis en place des certificats de location. La Direction de l'Habitat et de l'Urbanisme de la Gironde soutient cette action. Le Conseil départemental peut aussi accompagner les acteurs publics ou privés qui acquièrent des passoires énergétiques pour les rénover. Mais il revient désormais à l'État d'apporter aux territoires les moyens de changer d'échelle, ce qui est loin d'être le cas.



SYNTHÈSE DES ATELIERS



Atelier 1 : Repérage

(animation : Isolde Devalière, ADEME)

Le repérage, c'est une question d'inter-connaissances à mobiliser localement, de lanceurs d'alerte qui fonctionnent avec un faisceau d'indices à regrouper et qui s'appuient sur des outils partagés, comme les fiches-navettes inter-partenariales. Cette phase initiale pose la question du repérage des « invisibles » par les associations, le bouche-à-oreille et les voisins, mais aussi des indicateurs à prendre en compte (surconsommation ou restriction) et de l'adoption de procédures parfois dérogoatoires : absence de seuil ou de plafond de ressources. Elle met en évidence un travail de fourmi chronophage et peu valorisé pour le repérage stricto sensu, mais aussi pour l'orientation vers les bons opérateurs et pour la recherche des complémentarités à définir entre une approche systémique et celle du terrain.

Le repérage des ménages en précarité énergétique est pourtant essentiel, car il permet d'éviter les coûts d'un traitement curatif, récurrents et bien plus élevés que ceux de l'action préventive, ce d'autant plus qu'il impacte également sur la santé, l'éducation et les relations sociales des ménages. Il s'agit donc d'un investissement social rentable.

Atelier 2 : Dispositifs d'aides et mesures sociales

(animation : Eric Malevergne SOLiHA)

La prise de conscience des réalités de la précarité énergétique s'est développée depuis les années 1990 en France, et la notion est désormais reconnue par la législation sur l'énergie, dont l'un des objectifs est de lutter contre ce fléau. Les dispositifs locaux et nationaux visant à apporter des réponses sous forme d'aides se sont multipliés en parallèle et ont accumulé une réelle expérience.

Face à la précarité énergétique, le plus important est d'aller au-delà de l'aspect parfois intrusif de l'accompagnement et de l'aide apportée aux ménages qui en sont victimes. Pour cela, il est nécessaire de construire des dispositifs partenariaux dans les territoires, en alliant expertise technique et financière. Ils permettent d'optimiser les réponses apportées, comme le font sur le plan social le FSL territorialisé, et sur le plan financier, une caisse d'avance sur subventions (la CARTTE) ou encore le microcrédit. Il convient enfin de mobiliser davantage le tissu artisanal, qui reste quelquefois en retrait, et de trouver les moyens de simplifier l'ingénierie de montage et de gestion des dossiers individuels, qui reste à ce jour très complexe.

Atelier 3 : Accompagnement et travaux

(animation : Eric Lagandré, ANAH)

Les expériences permettant de favoriser et de réaliser les travaux chez les personnes en précarité énergétique sont désormais multiples. Elles montrent que l'accompagnement de ces ménages est indispensable, sous des formes différentes : assistance à maîtrise d'ouvrage prévue par le programme Habiter Mieux, accompagnement sociotechnique dans le cadre des SLIME, accompagnement humain et technique dans le cas de l'auto-réhabilitation accompagnée.

Réussir l'accompagnement des travaux permettant de remédier à la précarité énergétique suppose de progresser dans deux directions. Tout d'abord, constituer et faire vivre à l'échelle locale des communautés de travail associant les acteurs concernés : collectivités, travailleurs sociaux, opérateurs-conseils, organisations caritatives, professionnels du bâtiment, énergéticiens, etc. Il faut aussi répondre à la diversité des besoins selon les situations : personnes en déficit d'autonomie, personnes désocialisées, personnes vivant dans un habitat insalubre ou très inconfortable, ou, au contraire, personnes aux revenus faibles mais capables de passer commande à des entreprises.



Atelier 2 : Dispositifs d'aides et mesures sociales, animé par Eric Malevergne

Atelier 4 : Sensibilisation et formation

(animation : Touria Arab-Leblondel, CNFPT)

Depuis les années 1990, la sensibilisation et la formation sur la précarité énergétique se sont beaucoup développées. Les modules existants visent à apporter aux multiples professionnels ciblés – travailleurs sociaux, acteurs du logement, énergéticiens, professionnels du bâtiment et de la santé, etc. – les éléments techniques nécessaires, mais surtout un langage commun permettant d'appréhender les situations et de communiquer entre eux et avec les ménages. Former et sensibiliser, c'est donc accompagner à la fois les professionnels et les ménages, qui peuvent devenir des vecteurs de l'action auprès de leurs parents, amis et voisins.

Les modalités de formation et de sensibilisation sont multiples : modules présentiels proposés en particulier par l'ADEME et le CNFPT, modules en ligne du RAPPEL, ateliers territoriaux tels que les Matinées du réseau Précarité énergétique en Gironde, porte-à-porte dans le cas de l'action CIVIGAZ. Le dernier-né est le MOOC Précarité énergétique, dont la première session aura lieu à partir de janvier 2019. Dans tous les cas, cependant, il faut compter avec le temps et la répétition des messages, en gardant à l'esprit qu'il est indispensable d'adapter les modalités de communication auprès des plus fragiles afin que la confiance puisse s'instaurer.

Atelier 5 : Mobilité et géolocalisation

(animation : Pierre Taillant, ADEME)

Dans une société dans laquelle il est de plus en plus impérieux de pouvoir se déplacer, la précarité énergétique liée à la mobilité est une réalité croissante qui conduit souvent à des dynamiques ou à des situations d'exclusion. La dépendance très majoritaire à l'automobile grève aussi les budgets et/ou conduit fréquemment à des phénomènes de restriction sur d'autres postes de dépenses. Ces phénomènes restent moins bien appréhendés que la précarité énergétique liée au logement, bien qu'un certain nombre de travaux existent, tels que les statistiques de vulnérabilité de l'INSEE, les études territoriales menées par le CEREMA ou la géolocalisation conjointe des précarités énergétiques liées au logement et à la mobilité que permet l'outil GÉOVHEM.

Alors que les réalités locales de la mobilité évoluent rapidement, ces informations actualisées sont cruciales pour dresser les diagnostics territoriaux, étape clé pour le développement des démarches territoriales de mobilité inclusive. Plusieurs initiatives ont déjà été prises en ce sens, telles que les plateformes Mobilité de la Gironde ou l'action de Wimoow. Elles montrent qu'une gouvernance active réunissant les parties prenantes des bassins de vie concernés est indispensable si l'on souhaite assurer le droit à la mobilité pour tous.

Atelier 6 : Santé

(animation : Pierre Deroubaix, ADEME)

L'effet de la précarité énergétique dans le logement sur la santé est bien connu en raison du rôle pathogène du froid, de l'humidité et des pollutions de l'air intérieur provoquées notamment par les moisissures. Les impacts les plus courants sont d'ordre respiratoire et cardiovasculaire et peuvent être graves, mais il ne faut pas négliger les effets psychosociaux, parfois très lourds.

Intégrer cette dimension dans la lutte contre la précarité énergétique permet de contribuer à améliorer la santé des personnes et de mieux repérer les « invisibles », comme le montrent plusieurs initiatives prises en Gironde ou en Ardèche, par exemple. Pour ce faire, le rôle des CMEI est un vecteur privilégié, puisqu'ils peuvent sur prescription médicale se rendre dans les logements pour dresser des diagnostics, effectuer des prélèvements à des fins d'analyse et apporter des conseils. Un couplage de ces visites avec des diagnostics socio-techniques suivis d'interventions sur les logements a ainsi été expérimenté par le CREAQ. Cette dynamique devrait à l'avenir être un fort soutien à la lutte contre la précarité énergétique, ce d'autant plus qu'une étude pilotée par EDF montre qu'elle est rentable : investir un euro pour améliorer les domiciles en mauvais état des ménages du premier décile des revenus permet d'économiser 1,65 euro en frais de santé.



Atelier 1 : Repérage, animé par Isolde Devalière

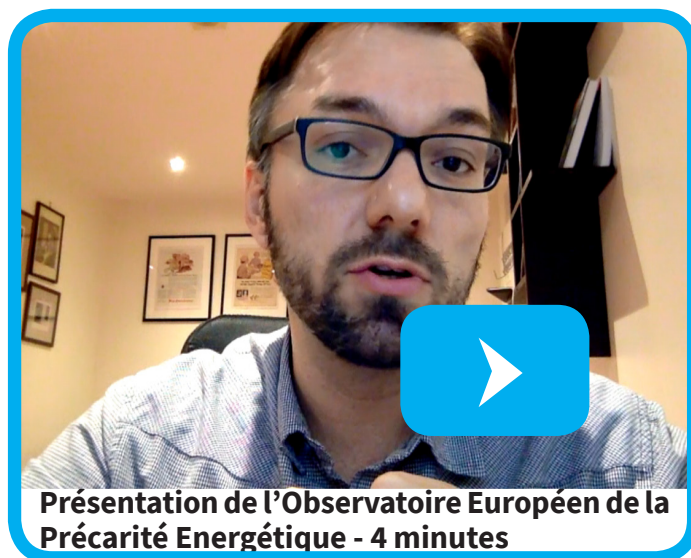
Rôle et missions de l'Observatoire européen de la précarité énergétique



STEPHAN BOUZAROVSKI

Professeur à l'université de Manchester et Président de l'Observatoire européen de la précarité énergétique (OEPE)

Stephan Bouzarovski explique que l'OEPE a été fondé à l'initiative de la Commission européenne. Ses travaux ont débuté en 2016 après concertation avec des acteurs de pays européens spécialisés sur la précarité énergétique. Ils sont dirigés par l'université de Manchester et reposent sur un consortium de treize organisations. L'OEPE a pour mission de mesurer et de surveiller la précarité énergétique en Europe, tout en partageant les connaissances et les bonnes pratiques. Toutes ces informations sont disponibles sur son site Internet, pour le moment uniquement en anglais : il comporte un tableau de bord d'indicateurs, dont les quatre principaux retenus. Les deux premiers mesurent les limitations d'accès aux services énergétiques dans le logement et sont issus d'Eurostat. Les deux autres indicateurs portent sur les revenus et les dépenses énergétiques des ménages, ceci à partir d'enquêtes nationales sur leurs budgets.



Le site de l'OEPE comporte un référentiel d'acteurs et un catalogue de politiques et de mesures concrètes déjà mises en œuvre (plus importante base de données à ce sujet). Il propose des matériels de formation, un annuaire de membres et un forum de discussion. L'OEPE organise aussi des événements et des ateliers à travers l'Europe, une des actions engagées visant plus particulièrement les chercheurs et professionnels impliqués dans la lutte contre la précarité énergétique. Toute personne ou structure concernée est vivement invitée à prendre part à ses travaux.

[Pour en savoir plus](#)

EU
ENERGY POVERTY
Observatory



Synthèse de la journée et perspectives



JÉRÔME VIGNON

Vice-président de l'ONPE

Jérôme Vignon souligne tout d'abord que les travaux de l'ONPE lors de sa deuxième période ont permis de mieux connaître la précarité énergétique, donc de préparer l'avenir. Si la stabilité des prix de l'énergie et la clémence du climat ont permis une certaine stabilité de la situation de la précarité énergétique de 2013 à 2017, cette situation ne devrait pas durer, et la situation sociale appelle une priorisation absolue de la lutte contre ce phénomène dans le cadre de la transition énergétique. Pour y contribuer pleinement, l'ONPE devra notamment pouvoir détecter les réalités vécues par les ménages du premier décile des revenus.

Ce colloque a aussi montré l'existence d'une tension entre la nécessité de la massification de la rénovation énergétique et l'accompagnement personnalisé des plus vulnérables, qui suppose l'action de communautés d'acteurs dans les territoires. Ceux-ci ressortent comme les acteurs majeurs de la lutte contre

la précarité énergétique : les multiples partenariats noués localement par l'ANAH, les initiatives du Conseil départemental de la Gironde, le CARTTE ou le FATMEE sont quelques-uns des exemples des actions à multiplier depuis l'échelle de la commune jusqu'à la région, qui seront les clés de la réussite.

L'expérience montre que le combat contre la précarité énergétique nécessite une relation étroite entre associations, pouvoirs publics, fournisseurs, collectivités et entreprises, entre autres acteurs locaux. Au-delà d'un simple objectif d'efficacité et de déploiement d'investissements sociaux bénéfiques à la collectivité, y compris du point de vue budgétaire, il en va de l'éthique publique indispensable pour qu'il soit possible à tous et partout d'accéder à un environnement de qualité grâce à la participation de tous. Lutter contre la précarité énergétique pourrait ainsi devenir un enjeu central d'éducation populaire et l'occasion d'une réhabilitation éthique.



Clôture



LAURE CURVALE

Conseillère départementale de la Gironde,
déléguée à la Transition énergétique et à la lutte contre la
précarité énergétique

Laure Curvale rappelle que les Départements sont les chefs de file de la lutte contre la précarité énergétique. Cette responsabilité oblige à donner de la visibilité à cette action, tout en veillant à articuler le rôle des différents acteurs impliqués. Pour ce faire, ce colloque a apporté des repères solides. Et pour juger de l'efficacité de son action, le SLIME de la Gironde prévoit notamment d'évaluer le nombre de sorties durables de la précarité énergétique.

Ceci étant, les impératifs de massification et d'accompagnement local entrent en tension, ce d'autant plus que certaines réponses ne passent pas par la rénovation. Pour parvenir à la massification

dans le cadre de la transition énergétique, il faudra créer des bases de données à des fins de repérage, mais il faudra aussi renforcer le rôle des territoires, en particulier à l'échelle intercommunale. Ce rôle sera fondamental pour créer une adhésion collective à la lutte contre la précarité énergétique : en Gironde, plusieurs outils ont été proposés en ce sens, dont le Forum des solutions solidaires qui ouvrira en février 2019.

Les situations vécues par les familles sont sensibles : de très nombreuses personnes sont confrontées au froid, mais aussi à la honte et à la difficulté que représente la demande d'aide. Les accompagner au cas par cas est donc indispensable, ce d'autant plus qu'il faut allier la technicité propre aux questions d'énergie à l'approche sociale. Ces deux dimensions ne doivent pas s'opposer, ce que le portage de l'action du niveau des territoires permet de garantir.



Glossaire

ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
ANAH	Agence nationale de l'habitat
CARTTE	Caisse d'avance pour la rénovation thermique et la transition énergétique
CCAS	Centre communal d'action sociale
CEE	Certificat d'économie d'énergie
CEREMA	Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
CGDD	Commissariat général au développement durable
CIE	Conseillers Info Énergie
CITE	Crédit d'impôt Transition énergétique
CLER	Comité de liaison des énergies renouvelables
CMIE	Conseiller médical en environnement intérieur
CNFPT	Centre national de la fonction publique territoriale
CREAQ	Centre régional d'éco-énergie d'Aquitaine
DPE	Diagnostic de performance énergétique
ENL	Enquête nationale Logement
FAIRE	Campagne Faciliter, accompagner et informer pour la rénovation énergétique de l'ADEME
FSL	Fonds de solidarité Logement
GIP	Groupement d'intérêt public
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
MAPTAM	Loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles
MOOC	Massive Open Online Course (cours de masse en ligne ouvert à tous).
MTES	Ministère de la Transition écologique et solidaire
OEPE	Observatoire européen de la précarité énergétique
ONPE	Observatoire national de la précarité énergétique
PDALHPD	Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées
PPE	Programmation pluriannuelle de l'énergie
PTRE	Plateforme territoriale de la rénovation énergétique
RAPPEL	Réseau des acteurs de la pauvreté et de la précarité énergétique
SLIME	Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie
SOLIHA	Fédération ou associations Solidarité Habitat
TEE	Taux d'effort énergétique



Remerciements

Un grand merci à tous ceux qui ont participé à la réussite de l'événement :

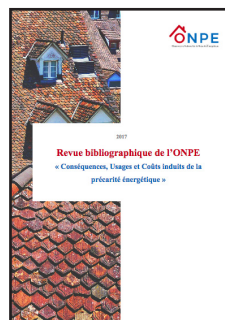
Arnaud Leroy, Président de l'ONPE
 Jérôme Vignon, vice-Président de l'ONPE,
 Katia Lefeuvre, Patrick Jolivet, Marie-Chantal Derrey, Isolde Devalière, Denis Tappero et les équipes de l'ADEME,
 Laurent Vitry et ses équipes du Conseil Départemental de la Gironde,
 Jean-Michel Lobry, journaliste et animateur de la journée,
 Eric Malevergne, Eric Lagrandré, Touria Arab Blondel, Pierre Taillant, Pierre Deroubaix et Isolde Devalière, animateurs des six ateliers,
 Alexandre Clérin, webmaster à Numerik-ea,
 l'ensemble des intervenants du colloque ainsi que les 24 partenaires de l'ONPE



[Accédez aux actes complets du colloque](#)

[Accédez au site de l'ONPE](#)

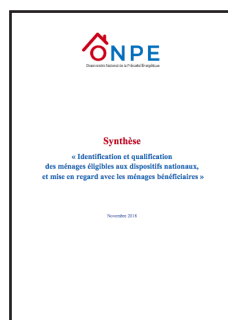
Pour en savoir plus



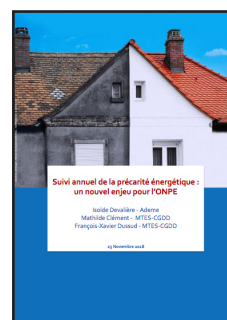
Revue bibliographique de l'ONPE



17 fiches descriptives des dispositifs d'aides existants



Identification et qualification des ménages éligibles aux dispositifs nationaux et mise en regard avec les ménages bénéficiaires



Suivi annuel de la précarité énergétique: un nouvel enjeu pour l'ONPE



Synthèse multimédia du troisième colloque national de l'ONPE



A la croisée des initiatives locales, nationales et européennes, le troisième colloque national de l'ONPE a mis à l'honneur les territoires et proposé un éclairage sur l'actualité, les retours d'expérience et les outils à la disposition des acteurs de la précarité énergétique. Cet ouvrage en constitue la synthèse multimédia.



L'ONPE

Selon la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, « est en situation de précarité énergétique une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou conditions d'habitat ».

Cette loi dite Grenelle 2 a abouti à la création de L'Observatoire national de la précarité énergétique et a mobilisé de nombreux partenaires signataires. L'objectif de cet outil d'observation et d'analyse des politiques de lutte contre la précarité énergétique est de disposer d'une connaissance fiable et partagée du phénomène en France, en priorité dans les secteurs de l'habitat et de la mobilité.